



Prime supra-legales suite a licenciement economique

Par **isax**, le **10/06/2009** à **12:20**

Bonjour,

je viens d'etre licencié (apres 7 ans) pour motif economique après avoir refusé de signé un nouveau contrat de travail reduissant mes salaires et mon temps de travail.

Cette entreprises a été racheté il y a environ 18mois suite a un redressement judiciaire; sur le compte rendu du tribunal il est écrit : "prend acte de l'engagement du cessionnaire de payer une pénalité supra-légale de...€ par salarié licencié pour motif économique dans les ...années suivant la cession".

Lorsque nous (5 licencié)sommes allé recuperer "nos soldes de tout compte" nous avons demander cette prime supra-ligale,REFUSER.

Y avons nous réellement droit? et comment comment contreindre notre ancien employeur a nous la versé?